

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE
DE MONTRICHARD VAL DE CHER
SÉANCE DU 16 MARS 2021
COMPTE RENDU DÉTAILLÉ

SÉANCE OUVERTE A 19H30

PRÉSENTS : M. LE MAIRE – M. ARNOULT – Mme AZEVEDO-LOURENÇO – Mme BAUDRY – Mme BONALDI – Mme BOURREAU – Mme CARRÉ – Mme CHEN – Mme DESGRANGE – M. DUMONT-DAYOT – Mme ESNARD – Mme FORTIER – M. FOUILLET – M. GAGNEUX – M. GAUTHIER – M. GUDIN – Mme JOSSELIN – M. KERMORVAN – Mme LELOUP – M. MONJAL – Mme MONSALLIER – Mme MOREAU – M. PORCHER – Mme SIMON – M. THELLIER

ABSENTS : Mme JANSSENS donne pouvoir à Mme DESGRANGE
M. LANGLAIS donne pouvoir à M. HÉNAULT
M. PROU donne pouvoir à M. ARNOULT
M. IORDACHE (arrive pour le point 8)

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

1°) NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme SIMON est désignée secrétaire à l'unanimité.

2°) HUIS-CLOS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la tenue de la présente séance à huis-clos.

M. LE MAIRE présente Mme Laure BAUCHET du service État civil cimetière récemment recrutée au sein des services municipaux.

Il présente ensuite Mme Laetitia FOURNIER qui a pris son poste en début d'année 2021 pour la gestion de la maison des jeunes en collaboration avec la communauté de communes Val de Cher Controis.

Il termine ces présentations par l'arrivée de Mme Nadège GUIONNIÈRE, nouvelle directrice des services techniques.

Les membres du conseil municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux agents présentés.

3°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

Mme MOREAU souhaiterait que les conseillers présents ou absents soient indiqués dans le compte du conseil

M. LE MAIRE valide cette proposition

Mme BOURREAU demande la suppression d'une phrase à la question 9. En effet, celle-ci ne retrace pas fidèlement ses propos.

Elle indique que M. LE MAIRE avait annoncé un excédent d'1 300 000€ en 3/2020 lors de la campagne électorale et non à la fin de l'année 2019.

Elle souhaite ajouter la mention « alors qu'il y a eu la crise sanitaire » après la mention « en seulement 10 mois ».

A la mention « Monsieur le MAIRE répond qu'il ne s'agit en....en cas de besoin », elle demande à ajouter « et que c'est de l'argent virtuel ».

VALIDE les tarifs et conditions des services périscolaires selon le tableau ci-dessous :

Prestations	Tarifs actuels			Tarifs au 01/09/21		
	QF1	QF2	QF3			
Tarifs Montrichard Val de Cher						
Garderie Matin	1,00 €	1,20 €	1,40 €	Tarifs inchangés		
Garderie Soir	1,10 €	1,30 €	1,50 €			
Forfait Garderie Montrichard	25,00 €	27,00 €	30,00 €			
Repas	3.00 €	3.35 €	3.60 €	Tarifs inchangés		
Forfait Repas	40,00 €	45,00 €	50,00 €	Tarifs inchangés		
Soit au repas	2,78 €	3,13 €	3,47 €	2.86 €	3.21 €	3.57 €

QF1 : Quotient familial CAF inférieur à 650

QF2 : Quotient familial CAF entre 650 et 1000

QF3 : Quotient familial CAF supérieur à 1000

- Majoration de 5 € de la facturation de garderies en cas de constat de plus de 3 retards non justifiés.
- Majoration de 5 € par mois de retard de remise du dossier d'inscription aux activités périscolaires.

5°) ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE insiste sur son souhait de ne pas expulser ces personnes au regard de sa situation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur les côtes jointes pour un montant de 3257,85 €, conformément au relevé transmis par la Banque de France

La dépense correspondante sera constatée à l'article 654 du Budget 2021.

6°) MODIFICATION DES TARIFS DES MARCHÉS HEBDOMADAIRES D'APPROVISIONNEMENT

M. GAGNEUX présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Mme MOREAU rappelle que le règlement intérieur prévoit un budget concernant la promotion et la publicité du service du marché.

Elle aurait trouvé judicieux de voir cela en commission avant de passer en délibération.

Il faudra donc repasser en commission différents sujets. Elle trouve ça triste et aberrant.

M. LE MAIRE insiste sur l'excellent travail et l'investissement de Jean-Claude GAGNEUX sur ce sujet et estime qu'il n'est pas gênant de gérer ce service au fil de l'eau démontrant son activité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, Mmes MOREAU et BOURREAU s'étant abstenues,

VALIDE les tarifs tels qu'annexés à la présente délibération.

	Tarifs en vigueur au 01 avril 2021
MONTRICHARD VAL DE CHER	
Marchés	Par jour de présence
Forfait pour un linéaire de façade maximale de 4 mètres*	
ABONNES	3.40 €
NON ABONNES	4.70 €
Chaque mètre linéaire de façade supplémentaire	
ABONNES	0.60 €
NON ABONNES	0.80 €
Foires traditionnelles (Pâques, Pentecôte, Saint Martin)*	
Le m ²	0.90 €
Cirques	
Cirques plein air	70 €
Cirques sous chapiteau	100 €

*taxe d'enlèvement des immondices incluse

7°) BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2020

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Budget annexe de la M.S.P. de la commune présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2020.

8°) BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE rappelle que la municipalité avait fait le choix de baisser les loyers et que cela a porté ses fruits puisque les locaux sont actuellement complets

Sous la présidence de Mme Bernadette DESGRANGE, 2ème Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. le Maire quitte la salle,

CONSTATE que les résultats de l'exercice 2020 du Budget annexe MSP de la commune sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par le receveur municipal.

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget annexe MSP de la commune qui présente les résultats suivants :

		Réalisé	Reste à réaliser	Total cumulé
<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	27 817.48 €		27 817.48 €
	Recettes	75 147.21 €		75 147.21 €
	Excédent	47 329.73 €		47 329.73 €
	Dépenses	91 166.61 €		91 166.61 €

Investissement	Recettes		54 428.83 €		54 428.83 €
	Déficit		36 737.78 €		36 737.78 €
Résultat global de clôture			10 591.95 €		10 591.95 €

9°) BUDGET ANNEXE M.S.P. – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- un déficit d'investissement de : - 36 737.18 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de : + 47 329.73 €

DECIDE d'affecter les résultats de section comme suit :

Le déficit d'investissement cumulé de 36 737.18 € sera affecté au 001.

L'excédent de fonctionnement cumulé de 47 329.73 € sera affecté au 1068.

10°) MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – ELEMENTS POUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2021 du Budget annexe MSP a eu lieu en cette séance.

11°) BUDGET VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2020

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du Budget Ville de la commune présenté par le Receveur Municipal pour l'exercice 2020, dont le résultat est identique à celui du Compte Administratif.

12°) BUDGET VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Mme MOREAU demande le détail des dépenses de l'article fêtes et cérémonies pour l'exercice 2020.

M. GÉRARD fera parvenir ces éléments dès que possible à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Sous la présidence de Mme Bernadette DESGRANGE, 2ème Adjointe au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, M. le Maire quitte la salle,

CONSTATE que les résultats de l'exercice 2020 du Budget Ville de la commune sont identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal,

APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Budget Ville de la commune historique de Montrichard qui présente les résultats suivant :

		Réalisé	RAR	Total cumulé
Fonctionnement	Dépenses	4 404 526.44 €		4 404 526.44 €
	Recettes	6 244 755.30 €		6 244 755.30 €
	Excédent	1 840 228.86 €		1 840 228.86 €
Investissement	Dépenses	3 177 940.57 €	182 006.54 €	3 359 947.11 €
	Recettes	1 749 351.45 €	788 337.06 €	2 537 688.51 €
	Déficit / Excédent	- 1 428 589.12 €	+ 606 330.52 €	- 822 258.60 €
Résultat global de clôture		411 639.74 €	+ 606 330.52 €	1 017 970.26 €

13°) BUDGET VILLE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Constatant que le compte administratif présente :

- un solde positif des restes à réaliser :	+ 606 330.52 €
Au 001 - un déficit d'investissement cumulé de :	- 1 428 589.12 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 1 840 228.86 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Le solde du résultat excédentaire de fonctionnement pour un montant de 1 017 970.26 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- La somme de 822 258.60 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.
- La somme de 1428 589.12 € à l'article 001 en dépenses d'investissement

14°) BUDGET VILLE 2021 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE précise que la mise en place de gîtes sur le territoire communal n'est absolument pas la priorité.

En effet, ils prennent des logements potentiellement pérennes qui peuvent accueillir de nouveaux habitants dont la ville a tant besoin.

Il précise également que la manifestation des 100 ans du Cam est annulée.

Mme MOREAU demande pourquoi les travaux envisagés à la maison de santé concernant la climatisation ne sont pas indiqués dans le tableau des investissements.

M. GÉRARD répond que l'investissement est prévu au niveau du budget annexe et non sur le budget principal

Le Conseil Municipal

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2021 du Budget principal a eu lieu en cette séance.

15°) CREANCES LONGUES – OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de la mise en place d'une provision par ouverture de crédits budgétaires permettant d'appréhender les charges inhérentes aux créances supérieures à 780 jours et potentiellement irrécouvrables

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en place l'ensemble des démarches inhérentes et à inscrire dans les prévisions budgétaires la somme de 5 289 € correspondant à 15 % des dites créances établies à 35 259.50 €.

16°) OPERATION DONJON – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE informe les membres du conseil municipal qu'une date de commission générale sur le dossier du donjon sera bientôt transmise aux conseillers municipaux dès que les disponibilités de l'architecte du patrimoine seront connues.

Mme MOREAU demande si la commune a des nouvelles de la mission Bern.

M. LE MAIRE répond négativement.

Mme MOREAU demande si la commune envisage de travailler avec des mécènes dans le cadre de la souscription ouverte.

M. LE MAIRE répond qu'il ne souhaite pas échanger pour le moment sur ce sujet afin de ne pas aiguïser de faux espoirs.

Il informera les membres du conseil municipal en temps utile avec des éléments concrets

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le plan prévisionnel d'investissement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	3 336 482 €	DRAC (accordé)	2 142 021 €
Maîtrise d'œuvre	233 553 €	Conseil Régional (sollicité)	300 000 €
		CCV2CC (fond de concours 2021) (accordé)	153 000 €
		CCV2CC (fond de concours)	312 500 €
		Conseil Départemental (accordé)	50 000 €
		DSIL (Etat) (sollicité)	300 000 €
		Commune de Montrichard Val de Cher	312 514 €
Total	3 570 035 €	Total	3 570 035 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et déposer tous les dossiers nécessaires au titre des demandes de subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus

17°) DONJON – LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Mme MOREAU demande pourquoi les conseillers municipaux autoriseraient des travaux qu'ils n'ont pas encore vus puisqu'aucune présentation n'a été organisée.

M. GÉRARD répond qu'il s'agit ici d'une contrainte de calendrier mais que la consultation ne sera pas lancée avant la présentation en commission générale comme précédemment indiqué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le lancement de la procédure de consultation des entreprises afin d'aboutir à la désignation pour cette opération des titulaires des différents lots qui seront mis en œuvre dans le dossier de consultation des entreprises (marché à procédure adaptée).

PREND ACTE que le conseil municipal sera de nouveau amené à se prononcer sur le choix des entreprises après avis de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches inhérentes à la procédure de consultation.

18°) MODERISATION INFORMATIQUE DES SERVICES PUBLICS - SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2021 (DETR)

Mme CARRE (point a) et M. LE MAIRE (point b) présentent le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le lancement des investissements suivants au sein des services suivants

VALIDE les plans prévisionnels d'investissement suivant :

a. Informatique scolaire, EFS et mairies

DEPENSES		RECETTES	
Travaux		DETR 2021	15 216 €
Achat de postes informatiques – services municipaux	4 711 €	Commune de Montrichard Val de Cher	15 217 €
Serveur de l'Hôtel de Ville	13 815 €		
TBI écoles	5 017 €		
PC écoles	6 890 €		
Total	30 433 €	Total	30 433 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions conformément au tableau ci-dessus et particulièrement l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021, pour un montant de 15 216 €

b. **Projet d'aménagement d'un cabinet médical à la maison de santé pluridisciplinaire**

Prévisionnel HT	DEPENSES		RECETTES
Travaux	28 000 €	DETR	15 000 €
Imprévus éventuels	2 000 €	ARS	9 000 €
		Autofinancement	6 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions conformément au tableau ci-dessus et particulièrement l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021, pour un montant de 15 000 €

19°) PLAN DE RELANCE NUMERIQUE – INSPECTION ACADEMIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Mme CARRÉ présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le lancement des investissements suivants au sein des services scolaires

VALIDE le plan prévisionnel d'investissement suivant :

Prévisionnel HT	DEPENSES		RECETTES
Matériel	12 000 €	DETR	6 000 €
Ressources	3 000 €	Inspection Académique	6 000 €
		Autofinancement	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions conformément au tableau ci-dessus

20°) TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de fixer à 8,50 le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité, applicable sur le territoire de la Commune de Montrichard Val de Cher à compter du 1^{er} janvier 2022.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

21°) VENTE DE LA PARCELLE AD 6

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la vente de la parcelle cadastrée AD 6 au profit de Mlle CHAMORET Caroline et Monsieur COLIN Clément, 5 rue Georges Frideloux, Montrichard, 41400 Montrichard Val de Cher, au prix net vendeur de 29 600 €.

PRECISE que les frais de négociations seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents liés à cette opération.

22°) VENTE DE LA PARCELLE AO 423

M. GAUTHIER présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. ARNOULT demande pourquoi la municipalité facilite l'installation d'une entreprise alors que nous sommes à la recherche de nouveaux habitants.

M. LE MAIRE répond que cet emplacement est visible et qu'un pavillon témoin prendra place sur le site.

Il est important de d'accompagner cette démarche dans le cadre du futur projet des Bélitres.

M. LE MAIRE précise enfin, qu'à terme, ce pavillon pourra être vendu pour de nouveaux habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la vente de la parcelle cadastrée AO 423 au profit de la société en création Domicyl dont le siège social se situe 2 rue de Rieux à Selles-sur-Cher, au prix net vendeur de 14 244€, se décomposant comme suit :

Parcelle = 573 m²

Soit 32 % des lots à bâtir du permis d'aménager

La surface des 3 lots à bâtir est de 1 795 m²

Ce pourcentage est appliqué à la partie commune établie à 435 m², soit 139.2 m²

Soit une surface totale de 712.20 m² au prix fixé par le conseil municipal comme indiqué ci-dessus, soit un montant total de 14 244 €.

PRECISE que les frais de négociations seront intégralement à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents liés à cette opération.

23°) RAPPORT D'ACTIVITE SMIEEOM 2019

M. LE MAIRE présente le dossier, conformément à la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE du rapport annuel pour l'exercice 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (SMIEEOM).

24°) QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE informe les membres du conseil municipal que le donjon sera ouvert gratuitement à la population les 18 et 25 avril prochain ainsi que les 2 et 9 mai 2021.

Les horaires d'ouverture sont fixés de 10 heures à 12h et de 14 heures à 18h.

Les conseillers municipaux seront sollicités afin d'assurer l'accueil du public. Cela ne concerne pas les musées.

M. GUDIN informe les membres du conseil municipal qu'une sous-commission prospective se tiendra le 31 mars.

Mme DESGRANGE informe les membres du conseil municipal qu'une commission association se déroulera le 29 mars à 20h.

M. LE MAIRE indique également qu'une commission des finances sur les éléments budgétaires se tiendra le 29 mars à 18h.

Mme BONALDI estime que le fait de faire une commission animation sur les subventions associatives après la commission des finances n'a pas de sens.

M. LE MAIRE répond qu'il est important que la commission des finances fixe l'ensemble de l'enveloppe budgétaire et que la commission animation et association répartisse ensuite.

M. LE MAIRE informe que différents dépôts sauvages ont été constatés sur le territoire communal et que les services municipaux ont systématiquement fait « retour à l'envoyeur » au regard de l'enquête menée par la police municipale.

Une délibération sera proposée au conseil municipal dans les prochains mois afin de faire payer les frais de fonctionnement des services municipaux aux contrevenants.

M. LE MAIRE souhaite apporter l'ensemble des informations concernant les gens du voyage aux membres du conseil municipal.

Des rapprochements ont été faits avec les forces de l'ordre et M. LE MAIRE garantit la bonne veille des gendarmes sur ce sujet.

Il est important de ne pas communiquer sur la bonne prise en compte de cette problématique afin de gérer au mieux les contrôles et les effets de surprise. Il ne faut pas croire ce qui est inscrit sur les réseaux sociaux.

Plusieurs procès-verbaux ont été dressés par les services de la gendarmerie nationale et une interpellation a été constatée.

La ville souhaite attribuer le logement du camping pour avoir plus de prévenance avec plus de présence à un agent communal.

La ville a également mis en place l'ensemble des procédures pour faire partir dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais les groupes qui se trouvent à la plage et au niveau du centre aquatique.

Il rappelle que ces deux sites sont sur la commune de Faveroles-sur-Cher.

Mme BONALDI demande où en sont les repreneurs du restaurant de la plage.

M. LE MAIRE répond qu'ils sont en cours de réalisation de travaux d'aménagement et qu'ils ouvriront dès que possible.

Il est important de gérer la problématique des gens du voyage avant et cela avec l'entier soutien de Mme La Sous-Préfète.

Mme MOREAU demande quand se tiendra le conseil communal de Montrichard.

M. LE MAIRE répond qu'il en parlera à M. LANGLAIS, absent ce jour.

Mme MOREAU demande où en est le dossier de l'ancien hôpital.

M. LE MAIRE répond que ce dossier est toujours en cours au sein des tribunaux mais que la date de passage à la cour d'appel de Nantes n'est actuellement pas encore connue.

Mme MOREAU demande où en est le dossier de la boulangerie de Bourré.

M. DUMONT-DAYOT explique que ce dossier est toujours en cours de négociation avec le liquidateur et que la ville souhaite toujours acquérir les bâtiments.

Mme BONALDI demande si la brocante du mois de mai aura lieu en lien avec l'évolution de la crise sanitaire.

Mme DESGRANGE répond avoir écrit à la préfecture et que celle-ci a indiqué qu'elle sera en capacité de répondre courant avril en fonction de l'évolution du contexte.

M. LE MAIRE explique aux membres du conseil municipal qu'un centre de vaccination éphémère sera ouvert à Montrichard Val de Cher le 22 mars suite à une sollicitation de la préfecture et de l'association des maires de France.

Ce centre sera prioritairement à l'attention des personnes de plus de 75 ans ayant des difficultés de mobilité. 80 doses ont été mises à la disposition de la collectivité (40 pour Montrichard Val de Cher et 40 pour six communes limitrophes).

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire de séance
Nathalie SIMON

